

Fonds d'aide aux actions collectives



**Plan d'action de développement durable
2015-2020**

Québec 

Mot du président

C'est avec beaucoup de fierté que nous présentons le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Fonds d'aide aux actions collectives.

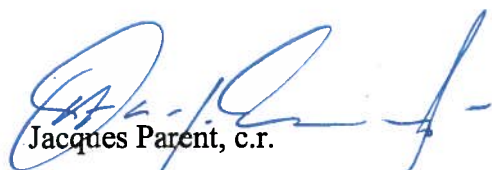
Notre plan initial 2008-2013 et sa continuité 2013-2015 étaient modestes, mais démontraient cependant l'engagement profond du Fonds d'aide dans une progression vers une gouvernance écoresponsable. Il fut, croyons-nous, un maillon important de la vaste opération nationale de 2008-2015 visant à faire du Québec une société plus écoresponsable. Mais ces premières étapes ne sont que le début d'un important processus de transformation de la gouvernance de notre organisme.

Notre organisme, qui ne compte que quatre employés permanents, continue de faire les efforts nécessaires pour maintenir les standards de gouvernance écoresponsables développés dans nos Plans d'action précédents et croit fermement en la possibilité d'atteindre des objectifs encore plus ambitieux.

Pour l'élaboration de notre Plan d'action de développement durable 2015-2020, nous avons tout d'abord analysé les résultats de nos actions précédentes afin d'en faire ressortir les forces et les faiblesses et ainsi, établir des cibles réalistes et ambitieuses pour nos prochaines actions. De plus, nous avons évalué notre capacité à répondre aux nouvelles orientations gouvernementales ainsi que les objectifs liés à chacune de celles-ci. Nous avons, en regard de nos capacités et de notre mission, privilégié les objectifs liés à la gouvernance écoresponsable.

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les orientations et les objectifs retenus par le Fonds d'aide pour son plan d'action 2015-2020.

Le président,


Jacques Parent, c.r.

I. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Dans le cadre de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le Fonds d'aide aux actions collectives prend l'engagement formel d'augmenter ses efforts de gouvernance écoresponsable. En effet, parmi les huit orientations de la stratégie gouvernementale, c'est celle de la gouvernance qui permet à notre organisme de participer activement à la mise en œuvre du plan de développement durable.

L'instauration de pratiques de gestion écoresponsable a débuté avec le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Fonds d'aide. Ainsi, les politiques d'acquisition ont été revues afin de favoriser des produits écoresponsables et des producteurs et des distributeurs locaux. C'est pour cette raison que le Fonds d'aide peut, pour l'exercice 2015-2020, présenter des cibles ambitieuses.

De plus, le Fonds d'aide compte bien faire sa part au niveau de la diminution de l'utilisation de l'énergie ainsi que sur l'utilisation de moyens de transport collectifs, actifs et/ou écoénergétiques.

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique		
Actions	Cible	Indicateur
Réduire l'utilisation de papier et d'encre en adoptant des pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire.	Réduire de 30% l'utilisation du papier et de l'encre.	Évaluation trimestrielle des statistiques d'utilisation de l'imprimante de l'organisme (papier et encre).
Réduire l'utilisation de l'énergie par les employés	Réduire de 20% l'utilisation de l'énergie par les employés.	Évaluation trimestrielle de la consommation d'électricité à l'intérieur de l'organisme.
Privilégier les acquisitions écoresponsables dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Fournitures de bureau• Papiers et cartons	Augmenter à 75% l'acquisition écoresponsable dans chacune des catégories.	Évaluation mensuelle des acquisitions de l'organisme

<ul style="list-style-type: none"> • Produits électroniques • Mobilier • Services d'hébergement • Services techniques (messagerie) 		
<p>Privilégier la location de véhicules écoénergétiques ou l'utilisation des transports collectifs et actifs</p>	<p>Augmenter de 50% l'utilisation de véhicules écoénergétiques ou le transport collectif et actif lors des déplacements des employés dans le cadre du travail.</p>	<p>Évaluation trimestrielle des déplacements des employés et des moyens utilisés pour ces déplacements.</p>

Afin d'améliorer sa performance de gestion écoresponsable, le Fonds d'aide a décidé d'utiliser les outils disponibles offerts par le Bureau de normalisation du Québec, soit le Guide d'application des principes de développement durable dans la gestion des entreprises et des autres organisations (BNQ 9700-021/2011), afin d'évaluer sa gouvernance et prendre les moyens nécessaires pour que toutes les décisions de gestion soient prises dans une optique de développement durable.

1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics		
Actions	Cible	Indicateur
Utiliser des outils de gestion qui concordent avec les principes de développement durable	Utiliser le document « Développement durable – Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations (BNQ 9700-021/2011) » lors de toutes les décisions de gestion du FAAC.	Évaluer la performance du FAAC à l'aide des grilles d'autoévaluation du guide du BNQ. Recenser les décisions de gestion du FAAC et les utilisations du guide du BNQ.

Afin d'améliorer les communications avec le public et les partenaires, le Fonds d'aide s'engage dans un exercice d'amélioration de son site web afin d'offrir une information disponible et complète sur les services du Fonds d'aide et sur le domaine des actions collectives au Québec.

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales		
Actions	Cible	Indicateur
Développer des outils de communication écoresponsables	Augmenter à 100% la production de communication et d'information en ligne.	Évaluation des statistiques de téléchargement des outils de communication de l'organisme. Évaluation des statistiques de visites du site web de l'organisme.
Améliorer l'expérience utilisateur du site web du FAAC.	Améliorer le site web de l'organisme pour cet exercice du PADD (objectif 2020).	Sondage auprès des utilisateurs du site web de l'organisme et des partenaires. Évaluation des statistiques de visites du site web de l'organisme.

II. Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Dans la continuité des efforts entamés avec Plan d'action de développement durable 2008-2013, le Fonds d'aide prend l'engagement d'améliorer sa performance écoresponsable et locale dans sa politique d'approvisionnement.

2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et des services écoresponsables produits au Québec		
Actions	Cible	Indicateur
Adopter des politiques d'approvisionnement écoresponsables auprès des producteurs et distributeurs locaux	Augmenter à 75% l'approvisionnement auprès de producteurs et/ou de distributeurs locaux.	Évaluation trimestrielle de l'approvisionnement.

V. Améliorer par la prévention la santé de la population

Les employés du Fonds d'aide ont à cœur l'adoption de saines habitudes de vie. En effet, plusieurs employés utilisent le transport collectif et actif dans leur déplacement et optent pour une alimentation saine. Dans cette optique, le Fonds d'aide souhaite encourager leurs efforts et organiser des activités permettant de mieux les outiller dans l'adoption de saines habitudes de vie.

5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		
Actions	Cible	Indicateur
Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par les employés	Offrir et diffuser deux activités de sensibilisation aux saines habitudes de vie annuellement.	Sondage de satisfaction auprès des employés de l'organisme. Réalisation des deux activités annuelles.

Annexe I

Motifs à l'égard des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du Fonds d'aide aux actions collectives.

La mission du Fonds d'aide aux actions collectives ne permet pas l'atteinte de ces objectifs
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique;
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial;
1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie;
2.1 Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables;
2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable;
2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable;
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables;
3.1 Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité;
3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société;
4.1 Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables;
4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités;
4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés;
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires;
6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire;
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique

et social des territoires;
6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités;
6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels;
7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables;
7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES;
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique;
8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise;
8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.



Le document est accessible sur demande :

Fonds d'aide aux actions collectives
1, rue Notre-Dame Est, bureau 10.30
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514-393-2087
Télécopieur : 514-864-2998

Courriel : faac@justice.gouv.qc.ca

Québec 